

DÉTAILS ET RÈGLEMENTS

LOTO SANTÉ 50/50 FONDATION SANTÉ HAUT-RICHELIEU ROUVILLE

1. La Loterie 50/50 au profit de la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville est une loterie de type moitié-moitié (à pourcentage). Les sommes amassées sont investies dans des projets visant amélioration des soins et des services de santé dans la région, en collaboration avec le CISSS de la Montérégie Centre. Cette loterie est éligible à tous les résidents du Québec âgés de 18 ans ou plus qui feront l'achat de billet(s) et qui se conforment aux règlements ci-dessous.
2. L'acheteur doit être âgé de 18 ans ou plus pour jouer et se trouver au Québec au moment de l'achat.
3. Les billets seront vendus à l'aide d'un système de tirage électronique fourni par [Ascend Fundraising Solutions](#).
4. Les billets peuvent être achetés sur le site Web : www.Loterie5050FS.ca
5. Calendrier des tirages du 1er mai 2025 au 30 avril 2026 :
*12 grands prix de type 50/50

Permis de loterie RACJ: L-02034

Tirage no 1 : Vente de billets — du 1er mai 2025 à 8 h au 29 mai 2025 jusqu'à 23 h 59. <u>Grand tirage le vendredi 30 mai 2025 à 12 h.</u> Le prix gagnant sera égal à la moitié des ventes.	Tirage no 2 : Vente de billets — du 1er juin 2025 à 8 h au 29 juin 2025 jusqu'à 23 h 59. <u>Grand tirage le lundi 30 juin 2025 à 12 h.</u> Le prix gagnant sera égal à la moitié des ventes.
Tirage no 3 : Vente de billets — du 1er juillet 2025 à 8 h au 30 juillet 2025 jusqu'à 23 h 59. <u>Grand tirage le jeudi 31 juillet 2025 à 12 h.</u> Le prix gagnant sera égal à la moitié des ventes.	Tirage no 4 : Vente de billets — du 1er août 2025 à 8 h au 28 août 2025 jusqu'à 23 h 59. <u>Grand tirage le vendredi 29 août 2025 à 12 h.</u> Le prix gagnant sera égal à la moitié des ventes.
Tirage no 5 : Vente de billets — du 1er septembre 2025 à 8 h au 29 septembre 2025 jusqu'à 23 h 59. <u>Grand tirage le mardi 30 septembre 2025 à 12 h.</u> Le prix gagnant sera égal à la moitié des ventes	Tirage no 6 : Vente de billets — du 1er octobre 2025 à 8 h au 30 octobre 2025 jusqu'à 23 h 59. <u>Grand tirage le vendredi 31 octobre 2025 à 12 h.</u> Le prix gagnant sera égal à la moitié des ventes.

Tirage no 7 : Vente de billets — du 1 ^{er} novembre 2025 à 8 h au 27 novembre 2025 jusqu'à 23 h 59. <u>Grand tirage le vendredi 28 novembre 2025 à 12 h.</u> Le prix gagnant sera égal à la moitié des ventes.	Tirage no 8 : Vente de billets — du 1 ^{er} décembre 2025 à 8 h au 30 décembre 2025 jusqu'à 23 h 59. <u>Grand tirage le mercredi 31 décembre 2025 à 12 h.</u> Le prix gagnant sera égal à la moitié des ventes.
Tirage no 9 : Vente de billets — du 1 ^{er} janvier 2026 à 8 h au 29 janvier 2026 jusqu'à 23 h 59. <u>Grand tirage le vendredi 30 janvier 2026 à 12 h.</u> Le prix gagnant sera égal à la moitié des ventes.	Tirage no 10 : Vente de billets — du 1 ^{er} février 2026 à 8 h au 26 février 2026 jusqu'à 23 h 59. <u>Grand tirage le vendredi 27 février 2026 à 12 h.</u> Le prix gagnant sera égal à la moitié des ventes.
Tirage no 11 : Vente de billets — du 1 ^{er} mars 2026 à 8 h au 30 mars 2026 jusqu'à 23 h 59. <u>Grand tirage le mardi 31 mars 2026 à 12 h.</u> Le prix gagnant sera égal à la moitié des ventes.	Tirage no 12 : Vente de billets — du 1 ^{er} avril 2026 à 8 h au 29 avril 2026 jusqu'à 23 h 59. <u>Grand tirage le jeudi 30 avril 2026 à 12 h.</u> Le prix gagnant sera égal à la moitié des ventes.

6. Les billets sont vendus, en ligne au prix de 10 \$ pour 10 numéros, 20 \$ pour 60 numéros, 40 \$ pour 250 numéros et 75 \$ pour 750 numéros. Vous pouvez acheter vos billets en ligne au www.loterie5050FS.ca avec une carte de crédit.

7. Sont exclus de la loterie le personnel et les membres des conseils de la Fondation Santé Haut-Richelieu Rouville ainsi que les membres de leur famille qui vivent avec eux.

8. Les numéros seront obtenus par un système de tirage électronique. Les acheteurs ne peuvent pas obtenir un numéro spécial parce que les numéros sont générés au hasard.

9. Les acheteurs reçoivent un talon numérisé par courriel énumérant les numéros associés au forfait acheté.

10. Les numéros des billets gagnants seront choisis par un générateur de nombres au hasard à partir de tous les numéros vendus pendant le tirage.

11. Un prix sous forme de virement bancaire, ou de chèque dans certains cas, sera accordé pour chaque tirage. Le numéro du billet gagnant sera affiché sur le site Web.

12. Le détenteur du billet gagnant en sera informé. Afin de faciliter l'octroi du prix au gagnant, la Fondation utilisera les coordonnées fournies par l'acheteur du billet pour communiquer avec celui-ci pendant la période de réclamation.

13. Le détenteur du billet gagnant dispose de 60 jours à partir de la date du tirage pour lequel le billet a été acheté pour réclamer son prix. Seul le détenteur du billet gagnant peut réclamer le prix.

14. Le gagnant doit confirmer son identité en présentant deux pièces d'identité qui portent son nom et son adresse. L'une des pièces d'identité doit être gouvernementale et comprendre sa photo ainsi que sa date de naissance.

15. Une fois que le gagnant aura été confirmé et qu'il aura fourni une pièce d'identité avec photo, il recevra un virement bancaire ou un chèque au montant déclaré du prix pour les tirages bonus et au montant déclaré du prix qui s'établit, au minimum, à 50 % du montant recueilli pour le grand tirage du mois. Si le gagnant ne peut pas fournir de pièce d'identité avec photo, le prix sera conservé jusqu'à ce qu'il puisse le faire.

16. Dans l'éventualité où aucun gagnant ne se présente pour réclamer le prix, le talon du billet gagnant sera conservé dans un coffre-fort pendant 60 jours. Une fois cette période écoulée, le prix sera remis à la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville, avec l'approbation de la Régie des loteries, des courses et des jeux du Québec (RACJ).

17. Pour toute demande relative à la loterie et aux procédures suivies pour la tenue des tirages, composer 450-359-5777 ou envoyer un courriel à info@fondationsante.com.

18. Les billets 50/50 de la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville. Ne peuvent être transférés ou revendus.

19. Les billets sont sujets à vérification par les organisateurs du tirage. Tout billet frauduleux sera automatiquement rejeté et ne donnera pas droit à un prix. Le billet de tirage sera nul s'il y a une preuve que le billet a été volé, non émis, inadmissible, modifié, contrefait, défectueux, imprimé en double exemplaire ou imprimé/produit par erreur.

20. Aucun reçu officiel pour fins d'impôt ne sera délivré pour l'achat de billets de loterie, tel que prévu par l'Agence de revenu du Canada.

21. La Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville, tout commanditaire et partenaire de cette loterie l'administre de bonne foi et dans l'intérêt supérieur des Fondations. Aucun partenaire (ni employé ou représentant de tout partenaire) ne peut être tenu responsable en cas d'erreur, de mauvais fonctionnement du système ou en relation avec toutes décisions prises reliées à la gestion de la loterie.

22. Les personnes gagnantes dégagent de toute responsabilité la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants de tout dommage qu'elles pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

Pour obtenir une copie des règlements de la présente loterie ou tout autre commentaire à ce sujet, veuillez-vous adresser à Amélie Paré à la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville via le amelie.pare@fondationsante.com.